

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

MÉDIATHÈQUE L'ALPHA : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MATÉRIELS DÉDIÉS AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES

Direction Proximité - Médiathèque
N° 2018-D-239

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président, modifiée par les délibérations n°186 du 30 mars 2017 et n°522 du 18 octobre 2017,
- VU, l'arrêté n°85 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Dans le cadre de la mise en place de l'espace K-Dick à l'Alpha, est approuvée la convention de mise à disposition de matériels par l'association « Prenez du relief » située 27 rue La Péruse à Angoulême auprès de GrandAngoulême pour la médiathèque l'Alpha.

Article 2 – Du 3 juillet au 4 octobre 2018, la convention prévoit que l'association « Prenez du relief » mette à disposition du matériel dédié aux expériences de réalité virtuelle et de réalité augmentée.

Article 3 – En contrepartie, GrandAngoulême s'engage à accueillir l'espace K-Dick dans le monde Créer et à mettre gracieusement à disposition un espace de médiation numérique au sein de l'Alpha.

Article 4 – Les frais de fonctionnement de l'espace K-Dick, qui s'élève à 1 400 €, seront pris en charge par GrandAngouleme.

Article 5 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 18 juillet 2018
Publié ou notifié,
Le 18 juillet 2018

Angoulême, le 18 juillet 2018